



## Normes de santé et de sécurité au travail en Slovénie dans le contexte de l'accèsion à l'UE

Milan SRNA

Institute of Occupational Safety

Chengdujska cesta 25, SI-1000 Ljubljana

Après que la Slovénie, en juin 1991, s'est proclamée indépendante de l'ex-Yougoslavie, ses relations avec l'UE ont progressé à un rythme soutenu :

- septembre 1993 : entrée en vigueur de l'accord de coopération,
- mars 1998 : début des négociations d'adhésion à l'UE, et enfin
- mai 2004 : la Slovénie devient membre de l'UE.

L'entrée dans l'Union européenne est la réponse de la Slovénie aux défis auxquels les pays indépendants doivent faire face dans un contexte de mondialisation. Notre pays a entrepris d'harmoniser sa législation avec celle de l'UE afin de créer les conditions d'une société démocratique et d'une économie sociale de marché.

Bien qu'elle compte seulement deux millions d'habitants, la Slovénie a fait de gros efforts pour mettre en application le volet santé-sécurité au travail de l'acquis communautaire. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a récemment loué le gouvernement slovène d'avoir réussi à mettre sur pied un réseau national d'information tripartite destiné à promouvoir des conditions de travail plus propices à la santé et à la sécurité.

M. Konkolewsky, Directeur de l'Agence européenne, a déclaré à l'occasion d'une visite en Slovénie : « *La Slovénie a déjà transposé dans sa législation nationale l'ensemble des directives européennes touchant à la santé et la sécurité au travail. Le grand défi, à présent, est de faire en sorte que ces textes réglementaires soient convertis en de réelles améliorations des conditions de travail. L'Agence est toute disposée à soutenir ce processus et, en association avec ses partenaires de réseau slovènes, à réaliser, dans une Europe élargie, des lieux de travail caractérisés par la santé, la sécurité et la productivité* ».

Dans le domaine **santé et sécurité au travail**, la Slovénie s'est dans une large mesure alignée sur l'acquis communautaire. La loi slovène sur la santé et la sécurité au travail, transposition de la directive cadre 89/391/CEE, définit les droits et les devoirs de toutes les parties en présence sur les lieux de travail. Son principal objet est de protéger les travailleurs contre les risques pour leur santé et leur sécurité au poste de travail.

La Slovénie a obtenu l'aménagement de périodes de transition pour la transposition des directives concernant la protection des travailleurs exposés au bruit, aux substances chimiques et aux agents biologiques ; ces directives devront être transposées d'ici le 31 décembre 2005. Pour ce qui est de la directive cadre, il faudra apporter quelques amendements à la législation slovène (domaine d'application, premiers soins, lutte contre le feu, évacuation).

### **Surveillance du marché et normes de sécurité produits**

Le Ministère de l'économie est l'instance nationale compétente pour la surveillance du marché. L'adoption de nouveaux textes réglementaires en relation avec l'entrée de la Slovénie dans l'UE a donné à l'Inspection du marché nombre de compétences nouvelles dans le domaine de la libre circulation des biens, en particulier avec la mise en application des directives portant sur la sécurité générale des produits, l'appareillage basse tension, la compatibilité électromagnétique, la sécurité des machines, les équipements de protection individuelle, les appareils à gaz, les récipients à pression simples, les produits de construction, etc.